

## COMMUNE DE SAINT VICTOR DES OULES PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Jeudi 11 Décembre 2025 à 18h

L'an deux mille vingt-cinq le 11 Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire

Présents : ALVARO Marie - Michèle, MAILLE Evelyne, CANAL Bernard, ALTERSITZ Gilles, DAROCHA Séverine, MEJEAN Didier, BRUN Michel

Représentés : LECOQ Denis donne procuration à BRUN Michel  
WOLTERS Anne Marie donne procuration à Gilles ALTERSITZ

Excusés : PESIN Yanick

Quorum atteint.

Secrétaire : BRUN Michel

#### **1°) Approbation procès-verbal du 6 Novembre :**

Le procès-verbal de la séance du 6 Novembre 2025 est approuvé. Vote : Pour 9

#### **2°) Participation protection sociale complémentaire santé : contrat labellisé :**

À compter du 1er janvier 2026, les collectivités territoriales doivent obligatoirement participer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles souscrivent leurs agents en matière de santé. Cette participation intervient au titre de contrats et règlements dits « labellisés », au sens du code des assurances. La collectivité participera au financement des contrats individuels labellisés à hauteur de 15 euros par mois et par agent.

Vote : 9 Pour

#### **3°) Décisions modificatives Budgets 2025 :**

##### **• Budget principal**

Le conseil municipal décide des virements de crédit suivant :

- Article 65736212 : Subvention de fonctionnement aux budgets annexes : + 12 000.00 €
- Article 65811 : Droits utilisation – Informatique en nuage : + 3 000.00 €
- Article 7028 : Autres produits/ Revenus carrière : + 15 000.00 €

Vote : 9 Pour

##### **• Budget Assainissement**

Le conseil municipal décide des virements de crédit suivant :

- Article 6061 : Fournitures non stockables (eau, énergie) : + 6 000.00 €
- Article 61528 : Entretien et réparations autres biens immobiliers : + 6 000.00 €
- Article 7741 : Subvention exceptionnelle de la collectivité de rattachement : + 12 000.00 €

Vote 9 Pour

#### **4°) Versement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget assainissement :**

Madame le maire explique au conseil municipal la nécessité pour le budget assainissement de recourir au versement d'une subvention de fonctionnement pour financer l'entretien des réseaux, les recettes d'exploitation du budget annexe sont insuffisantes pour équilibrer la section d'exploitation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser pour le fonctionnement du budget annexe, une subvention de 12 000 €, la dépense sera imputée sur le budget principal article 65736212 et la recette sera imputée sur le budget annexe article 7741. Vote : 9 Pour

**5°) Délibération ouverture crédit investissement Budgets 2026 :**

**Budget Principal** : Le conseil municipal autorise Mme le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2026 (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025)

**Limite des dépenses : 77 430 €**

2188 : Autres immobilisations corporelles : 5 000.00 €

204112 : Subvention équipement versée aux organismes publics : 1 421.00 €

2152 : Installations de voirie : 1 579.00 €

231 : Immobilisation corporelles : 32 000.00 €

Vote : 9 Pour

**Budget assainissement :**

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2026 (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025)

**Limite des dépenses : 39 736 €**

2156 : Matériel spécifique d'exploitation 8 000.00 €

2315 : Installations, matériel et outillages techniques 30 000.00 €

Vote : 9 Pour

**6°) Attribution marché travaux réhabilitation réseau assainissement RD125 :**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal, la consultation qui a été lancée le 29 septembre 2025 pour les travaux de réhabilitation des réseaux assainissement RD125. Suite à l'ouverture des plis réalisée, les candidatures déposées et retenues ont été les suivantes :

Lot 1 : **Réseau assainissement RD125** : BAZALGETTE

Lot 2 : **Contrôles préalables à la réception des réseaux EU** : CITEC

Ayant pris connaissance du rapport d'analyse des offres et du classement qui en découle, vu l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères énoncés dans le règlement de la consultation, et en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'attribuer le marché pour les travaux de réhabilitation des réseaux assainissement RD125 comme suit :

- **Lot n°1 Réseau assainissement RD125** : Attribué à BAZALGETTE pour un montant de 155 920 € HT.
- **Lot n°2 : Contrôles préalables à la réception des réseaux EU** : Attribué à CITEC pour un montant de 3 998 € HT.

**Autorise** Mme le maire à signer les marchés publics et à accomplir les formalités post attribution.

Vote : 9 Pour

**7°) Questions diverses :**

Chemin de l'Oratoire : Les Travaux de goudronnage seront faits à la mi janvier

Vœux du Maire ; la cérémonie des vœux du maire se déroulera Samedi 10 janvier à 16h au Foyer

Séance levée à 19H15